

FINANCES

NOTE DE SYNTHÈSE

A la date d'établissement de la présente note (26 mars 2019), la Direction Générale des Collectivités Locales n'a pas publié les montants de la DGF 2019.

Objet : Approbation du budget primitif 2019 – Budget principal

Le budget primitif 2019 s'équilibre comme suit :

	Opérations réelles	Opérations d'ordre entre sections	Total
Fonctionnement			
Recettes	43 395 000 €	28 000 €	43 423 000 €
Dépenses	39 564 000 €	3 859 000 €	43 423 000 €
Investissement			
Recettes	15 603 800 €	3 859 000 €	19 462 800 €
Dépenses	19 434 800 €	28 000 €	19 462 800 €
Autofinancement		3 831 000 €	

FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **43.395.000 €** (+1,48% par rapport au BP 2018).

Elles comprennent :

- **les recettes fiscales : 35.668.991 €**

Il est proposé pour l'année 2019 de reconduire les taux d'imposition votés en 2018 ; **il n'y a pas de hausse d'impôt en 2019.**

Fiscalité directe	Bases définitives 2018 (état 1288)	Bases prévisionnelles 2019 (état 1259)	Taux 2018	Produit 2019 attendu sans variation du taux
Taxe d'habitation	49 983 045 €	51 919 000 €	19,81%	10 285 154 €
Taxe sur le foncier bâti	62 668 564 €	63 279 000 €	13,00%	8 226 270 €
Taxe sur le foncier non bâti	119 388 €	112 900 €	22,46%	25 357 €
Total				18 536 781 €

Le produit fiscal attendu, figurant au compte 7311, s'élève à 18.536.781 €.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12.388.770 €.

Le produit prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, instituée par la Commune et reversée à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, s'élève à 2.806.240 €.

Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 1.300.000 €.

A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (530.000 €), la taxe sur les pylônes (85.000 €) et d'autres produits (22.200 €).

➤ **les dotations et subventions : 4.485.700 €**

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 2.400.000 € pour la dotation forfaitaire et à 162.360 € pour la dotation de solidarité urbaine.

La Ville a perçu une dotation forfaitaire de 2.491.823 € en 2018. Une diminution de 91.823 € a été provisionnée au BP 2019.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 566.500 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la petite enfance (997.000 €), les subventions pour les centres de loisirs (200.000 €) et diverses subventions et participations (159.840 €).

➤ **les produits des services : 1.704.300 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de petite enfance,...

➤ **les produits de gestion courante : 217.807 €**

Il s'agit des remboursements de frais de personnel, soit de l'EPT au titre de mise à disposition de personnels pour les déchets ménagers et l'assainissement, soit de la Sécurité Sociale, soit du titulaire du marché d'assurance statutaire de la Ville (accidents,...).

➤ **les autres produits de gestion courante : 941.274 €**

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public ou privé de la Commune.

➤ **les produits exceptionnels : 46.000 €**

➤ **les recettes financières : 333.928 €**

La Ville de Thiais a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 333.928 € par an jusqu'en 2027.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **39.564.000 €** (+0,69% par rapport au BP 2018).

Elles comprennent notamment :

- Les dépenses de personnel : 17.010.000 € ;
- Les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations, au BSPP : 2.382.557 € ;
- La participation au fonds de compensation des charges territoriales : 369.310 € ;
- Les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 10.852.893 € ;
- Les charges financières : 1.645.000 € ;
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : 926.000€ ;
- Le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 3.640.000 € ;
- Le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 2.738.240 €.

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (1.926.000 €), des dotations aux amortissements (1.933.000€), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (28.000 €), s'élève à **3.831.000 €**.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **19.434.800 €**.

Le programme d'investissement 2019 comprend les projets suivants :

- Grands projets : reconstruction du centre de loisirs Jules Ferry et rénovation du gymnase d'Oriola, rénovation de la piste d'athlétisme du stade Baudequin, rénovation du Palais Omnisports de Thiais, aménagement de l'Hôtel de Ville pour la mise en place du guichet unique, achat d'un terrain rue de Fontainebleau pour l'aménagement de l'entrée du groupe scolaire Charles Péguy.
- Opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie et réseaux divers de la phase 2019, 3^{ème} et dernière échéance pour l'acquisition du terrain de l'école Romain Gary
- Bâtiments : travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux, concernant notamment la bulle de tennis Müller, les remplacement des baies vitrées de la piscine et les travaux de rénovation de l'école maternelle Jeanne d'Arc,...
- Voirie et infrastructures : entretien et investissements relatifs à la voirie, aux mobiliers urbains et des espaces verts.
- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.), matériels et logiciels informatiques,...
- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien, renouvellement des installations de chauffage.
- Participation Brigade des sapeurs pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées :

par des **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **15.603.800 €** :

- les recettes propres d'investissement :
 - le fonds de compensation de la TVA : 1.100.000 €
 - la taxe d'aménagement : 700.000 €
 - les amendes de police : 13.000 €
- les subventions : 2.767.800 € ;
- les produits de cession d'immobilisations : 9.923.000 € ;
- le recours à l'emprunt à hauteur de 1.100.000 €.

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2019 (3.775.000€).

et par l'autofinancement : 3.831.000 €.

Le programme d'équipement 2019 peut se résumer comme suit :

DEPENSES		RECETTES
Remboursement du capital de dette	3 775 000 €	3 831 000 € Autofinancement (épargne brute)
Loyers financiers du PPP (capital)	866 000 €	1 100 000 € FCTVA
Subvention BSPP	70 000 €	700 000 € Taxe d'aménagement
Installation de chauffage (renouvellement)	214 000 €	13 000 € Amendes de police
Reconstruction du centre de loisirs Ferry	4 125 000 €	1 825 000 € Subventions centre de loisirs Ferry
Centre de loisirs Ferry - mobilier	102 000 €	6 123 000 € Vente terrain actuel centre de loisirs
Rénovation du gymnase d'Oriola	1 450 000 €	492 800 € Subventions gymnase d'Oriola
Rénovation du PODT (tranche 2019)	660 000 €	275 000 € Subventions travaux PODT
Mise en place du guichet unique	470 000 €	
Rénovation de la piste Baudequin	720 000 €	
Terrain avenue de Fontainebleau	2 300 000 €	3 800 000 € Revente terrain av. de Fontainebleau
Travaux VRD ANRU	1 146 000 €	175 000 € Subventions ANRU VRD
3ème acompte terrain GS GARY	801 000 €	
Opérations d'équipement annuelles	2 735 800 €	1 100 000 € Emprunt 2019
TOTAL	19 434 800 €	19 434 800 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget primitif 2019, par chapitre, comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	6 699 140 €	506 647 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 618 975 €	
922	Enseignement formation	6 844 061 €	1 251 300 €
923	Culture	1 733 891 €	178 000 €
924	Sport et jeunesse	5 713 551 €	556 500 €
925	Interventions sociales et santé	1 029 193 €	21 200 €
926	Famille	2 556 965 €	1 295 000 €
927	Logement	45 354 €	
928	Aménagement et services urbains	7 011 360 €	3 151 340 €
929	Action économique	100 510 €	63 174 €
931	Dettes et autres opérations financières	1 645 000 €	333 928 €
932	Dotations et participations non affectées	926 000 €	3 175 160 €
933	Impôts et taxes non affectées	3 640 000 €	32 862 751 €
934	Transfert entre sections	1 933 000 €	28 000 €
939	Virement à la section d'investissement	1 926 000 €	
Total		43 423 000 €	43 423 000 €

Section d'investissement		Dépenses	Recettes
900	Services généraux des administrations	1 147 858 €	
901	Sécurité et salubrité publiques	112 000 €	
902	Enseignement formation	1 637 692 €	
903	Culture	112 100 €	
904	Sport et jeunesse	7 760 750 €	2 592 800 €
905	Interventions sociales et santé	3 500 €	
906	Famille	78 900 €	
907	Logement		
908	Aménagement et services urbains	3 941 000 €	175 000 €
909	Action économique		
911	Dettes et autres opérations financières	4 641 000 €	1 100 000 €
912	Dotations et participations non affectées		1 113 000 €
913	Impôts et taxes non affectées		700 000 €
914	Transfert entre sections	28 000 €	1 933 000 €
919	Virement de la section de fonctionnement		1 926 000 €
95	Produit des cessions d'immobilisations		9 923 000 €
Total		19 462 800 €	19 462 800 €
